



Une subvention du transport pour les exportateurs

• **Les frais d'acheminement entre usines et ports pris en charge**

• **Prévue au projet de loi de finances, la mesure cible les unités industrielles**

• **Les conditions d'éligibilité définies par décret**

LE père Noël est arrivé en avance pour les exportateurs. Les frais de transport entre les sites de production et les ports seront totalement pris en charge par l'Etat. La mesure a été introduite au projet de loi de finances à la faveur d'une proposition d'amendement de dernière minute des partis de la majorité au niveau de la deuxième Chambre du Parlement. La disposition est passée inaperçue. Elle concerne pourtant

plusieurs unités industrielles exportatrices ainsi que les exportateurs indirects. Les modalités seront définies par voie réglementaire. «Cette mesure a pour objectif de permettre aux industries exportatrices situées dans des régions enclavées d'être au même niveau de proximité que celles

conséquent, les frais de transport devraient être intégralement pris en charge par le Fonds de développement industriel et des investissements (FDI), doté en 2018 de 1,7 milliard de DH.

La subvention du transport sera permanente. «Elle s'ajoute aux financements pré-

unités industrielles ne leur permet pas de remplir un container. Du coup, nous devons procéder au groupage des exportateurs pour consolider les chargements. Ce qui revient plus cher. La dispersion des petites unités industrielles nécessite l'intervention d'un intégrateur», explique Rachid Tahri, vice-président de la Fédération du transport et de la logistique.

Les conditions et modalités d'application de cette mesure seront définies par un décret. Le président de la Commission des finances et du développement économique à la première Chambre du Parlement affirme que la prime de transport sera accordée à toutes les entreprises orientées export et ce, quelle que soit leur taille.

Le gouvernement devra ratisser large pour que l'éloignement de certaines régions mal connectées ne soit plus un obstacle à l'investissement. La notion d'industrie devrait également être appréhendée au sens large pour inclure certaines activités de transformation comme l'agro-industrie, par exemple.

La prise en charge du transport par l'Etat contribuera à améliorer la compétitivité de l'offre exportable, encore faut-il que les exportateurs jouent le jeu en révisant leurs prix à la baisse.

La subvention du transport est une mesure que pratiquent depuis longtemps plusieurs pays tels que la Tunisie, la Chine ou encore la Turquie. □

Hassan EL ARIF

Les zones franches régionales attendront

LE gouvernement avait pensé un moment à introduire également dans le projet de loi de finances une disposition concernant l'instauration de zones franches dans chaque région pour favoriser l'export et la création d'emplois dans les zones enclavées. Mais cette mesure s'est avérée trop compliquée et a été renvoyée à l'élaboration du projet de Charte de l'investissement. Une réglementation qui devrait être finalisée en même temps que la réforme des Centres régionaux d'investissement (CRI). □

proches des ports», explique Abdellah Bouanou, président de la Commission des finances et du développement économique à la première Chambre du Parlement. Le député PJD affirme que ces unités seront «au point zéro par rapport aux ports». Par

vus par les Fonds de solidarité interrégionale et le Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions et destinées à désenclaver les régions qui sont souvent éloignées du réseau autoroutier, ferroviaire et des aéroports», ajoute Bouanou. Par conséquent, les investisseurs rechignent parfois à investir en raison, entre autres, du poids du coût du transport. Bien que certaines régions ne manquent pas d'atouts, elles sont mal servies sur le plan de l'investissement public, dont la répartition géographique n'est pas cohérente. C'est ce qui explique aussi la polarisation de la création de richesse sur 2 régions qui contribuent pour 48,3% au PIB national. «La capacité de production de certaines